

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2008, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté les ordonnances suivantes :

OCA08 008 et OCA08 009 :

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2008 :

- *Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) (a. 20);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) (a. 3, al. 8).*

OCA08 010 :

Ordonnance abrogeant l'ordonnance OCA04 035 relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-septième jour d'avril deux mille huit.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Administration, relations avec les citoyens et greffe